

COMMUNE  
DE**SAINTE ANASTASIE****DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 02 Novembre 2022

2022/5

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasio régulièrement convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel — BECHARD Alain – Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil –BAECKER Sybille PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia — Mmes– MM REBUFFAT Jacky -ALTIER Jonathan

**ABSENTS** : Mme - MM NEVEU James – AUBIN Dimitri

**PROCURATIONS** : M. James NEVEU à M. Gilles TIXADOR  
Soit 18 votants

-----

**OBJET** : Modification du tarif de location du foyer communal pour les personnes extérieures au village

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriale,

VU la délibération 2018/71 du 31 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal, auquel est annexe la grille tarifaire du bâtiment,

CONSIDERANT :

- l'augmentation du coût de l'énergie et la consommation du foyer communal, sachant que les locataires oublient régulièrement d'éteindre toutes les lumières qui restent parfois éclairées tout le week-end,
- les dégradations constatées sur et autour du foyer communal, et le manque total de respect du règlement intérieur par certains locataires, notamment ceux ne résidant pas sur la commune et donc moins attachés à la préservation de leur patrimoine,
- que la remise en état du site nécessite régulièrement, le lundi suivant, plusieurs heures de travail aux employés municipaux,
- le risque que représentent les tirs de mortier ou de feux d'artifice, animation devenue récurrente lors de locations accordées le samedi,

CONSIDERANT d'autre part, qu'un agent municipal et 2 élus, se rendent plusieurs fois sur le site lorsqu'il est loué le week-end,

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ARTICLE 1** : approuve à l'unanimité la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la grille tarifaire de location du foyer communal telle qu'annexée la présente délibération, et de porter à trois mille (3 000 €) le tarif de location pour toutes les personnes non domiciliées sur la commune

**ARTICLE 2** : porte la caution à trois mille euros (3000 €).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Gilles TIXADOR





**Pièce annexe n° 1 au règlement intérieur du foyer communal**

<b>Du vendredi soir au lundi (WE)</b>			
<b>LOCATAIRES</b>	<b>Grande salle</b>	<b>SALLE 1-2</b>	<b>Mezzanine</b>
Contribuables résidents de Sainte- Anastasie (taxe foncière sur propriétés bâties)	600 €	100 €	XXXXXXXXXXXX
Contribuables résidents, (manifestations à caractère lucratif : vente, spectacle, ...)	1 300 €	200 €	XXXXXXXXXXXX
Non contribuables (événement familial, séminaires, stages)	3 000 €	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
Non contribuables, (manifestations à caractère lucratif : vente, spectacle..)	3 000 €	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
Armée, Comités d'Entreprises, associations extérieures, etc... : manifestations ponctuelles pour organismes particuliers	800 €	300 €	XXXXXXXXXXXX
Tarif associations locales	100 €	50 €	XXXXXXXXXXXX
<b>De 8 H à 18 H en semaine</b>			
Contribuables résidents	200 €	50 €	XXXXXXXXXXXX
Non contribuables	400 €	100 €	XXXXXXXXXXXX

